

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUELIC

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 056-265600536-20260922-D2026_015ENVOI2-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est rassemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le vendredi 18 septembre 2026

Etaient présents : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Marie-José LE QUER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Marie-Lise LE BRETON, Christophe LE NÉZET, Bruno CHESNOY.

Absents excusés : Marc GEOURJON (donne procuration à Christian CAZEAUX)

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h31. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D2026-015- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 29 avril 2026 adressé le 18 septembre 2026 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

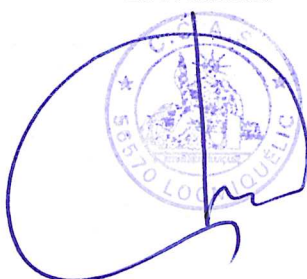
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 22 septembre 2026

Madame BLAIZOT
Le secrétaire

Monsieur PATUREL
Le Président



DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265600536-20260922-D2026_016-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le vendredi 18 septembre 2026

Etaient présents : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Marie-José LE QUER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Marie-Lise LE BRETON, Christophe LE NÉZET, Bruno CHESNOY.

Absents excusés : Marc GEOURJON (donne procuration à Christian CAZEAUX)

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2026-016- ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Exposé :

L'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29. Certaines dispositions sont similaires à celles applicables au conseil municipal. Des dispositions spécifiques existent.

Le règlement intérieur est établi pour la durée du mandat. Cependant, il peut connaître des modifications ou des ajustements.

Ce règlement définit la composition du conseil d'administration, ses missions et ses pouvoirs, l'organisation de ses séances et les dispositions diverses

Monsieur le Président ou son représentant sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Proposition :

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de règlement intérieur du Conseil d'Administration joint en annexe.

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

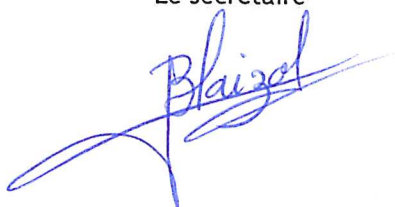
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 22 septembre 2026

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire



DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUÉLIC

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est rassemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le vendredi 18 septembre 2026

Etaient présents : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Marie-José LE QUER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Marie-Lise LE BRETON, Christophe LE NÉZET, Bruno CHESNOY.

Absents excusés : Marc GEOURJON (donne procuration à Christian CAZEAUX)

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2026-017- ACCEPTATION D'UN DON

Exposé :

En application de l'article 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Président, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du Centre Communal d'Action Sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et des legs.

La société dénommée ACANTHE, dont le siège est à RENNES (35000), 93 Avenue Henri Fréville, identifiée au SIREN sous le numéro 422586123 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES souhaite faire un don d'une somme de cinq cents euros (500€) au CCAS de Locmiquélic.

La délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L.2242-4 du Code Générales des Collectivités Territoriales, a effet du jour de cette acceptation.

Proposition :

Le Président demande aux membres d'accepter le don de la société ACANTHE.

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

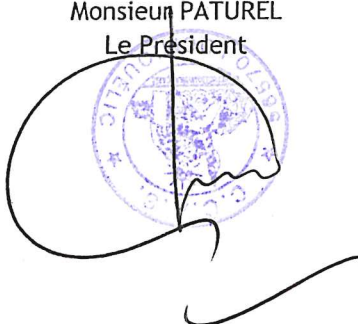
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 22 septembre 2026

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire



DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265600536-20260922-D2026_018-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est rassemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le vendredi 18 septembre 2026

Etaient présents : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Marie-José LE QUER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Marie-Lise LE BRETON, Christophe LE NÉZET, Bruno CHESNOY.

Absents excusés : Marc GEOURJON (donne procuration à Christian CAZEAUX)

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2026-018- DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE D'IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Exposé :

Par convention en date du 20 mars 2025, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

Proposition :

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la dette	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	125,25€	SAUR	112,73€	12,52€

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

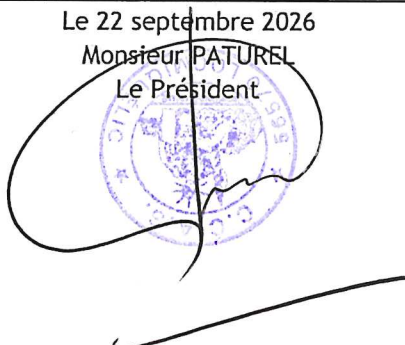
Le 22 septembre 2026

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT

Le secrétaire



DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUELIC

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265600536-20260922-D2026_019-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est rassemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le vendredi 18 septembre 2026

Etaient présents : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Marie-José LE QUER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Marie-Lise LE BRETON, Christophe LE NÉZET, Bruno CHESNOY.

Absents excusés : Marc GEOURJON (donne procuration à Christian CAZEAUX)

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2026-019- DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE D'IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Exposé :

Par convention en date du 20 mars 2025, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

Proposition :

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la dette	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	193,29€	SAUR	173,96€	19,33€

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

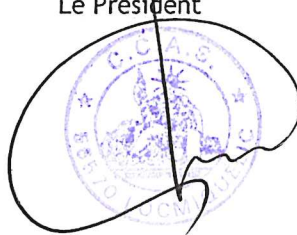
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 septembre 2026

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire



DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUELIC

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265600536-20260922-D2026_020-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le vendredi 18 septembre 2026

Etaient présents : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Marie-José LE QUER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Marie-Lise LE BRETON, Christophe LE NÉZET, Bruno CHESNOY.

Absents excusés : Marc GEOURJON (donne procuration à Christian CAZEAUX)

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2026-020- DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE D'IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Exposé :

Par convention en date du 20 mars 2025, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

Proposition :

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la dette	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	159.21€	EDF	143.29€	15.92€

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 22 septembre 2026

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire

